

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00146
Numéro SIREN : 322 697 459
Nom ou dénomination : MERAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2020 sous le numéro de dépôt 6300

MERAL

Société Anonyme au capital de 413 641 euros
Siège social : Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN
322697459 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 536 694 euros de la manière suivante :

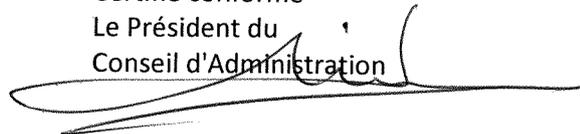
- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	536 694 €
sur le compte "Report à Nouveau" d'un montant de	190 169 €
et sur le compte « Autres réserves » d'un montant de	342 173€
- Le solde, soit	-4 352€

Au compte « Report à nouveau débiteur » qui ressortira ainsi à -4 352€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration





SA MERAL

Fabrication de mécanismes d'ameublement

Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 17
AUTRES ETATS	
- <i>Détail bilan</i>	18 à 22
- <i>Détail Compte de résultat</i>	23 à 28
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	29
- <i>Tableau de financement</i>	30 et 31
- <i>Equilibre financier</i>	32
- <i>Du résultat à la trésorerie</i>	33
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	34 et 35
- <i>Liasse 2067</i>	36
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	37 à 56
- <i>Liasses intégration fiscale (filiale)</i>	57 à 62
- <i>Liasses intégration fiscale (mère)</i>	63 à 76
- <i>Annexes fiscales</i>	77 à 79

EXPERIA

7 rue Nicolas Appert

72200 LA FLECHE

02 43 94 04 24

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SA MERAL
Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019,

et conformément à la lettre de mission en date du 03/05/2011, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	17 527 993 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	17 446 436 Euros
- Résultat net comptable,	(536 694) Euros

Fait à LA FLECHE
Le 07/05/2020

Cédric MORTIER
Expert Comptable

SA MERAL
Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

COMPTES ANNUELS

EXPERIA
7 rue Nicolas Appert

*72200 LA FLECHE
02 43 94 04 24*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	148 044	139 361	8 683	12 000	- 3 317	- 27. 64
	Fonds commercial (1)	0		0	0		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	19 741		19 741	19 741		
	Constructions	7 243 094	5 420 958	1 822 136	2 026 899	- 204 763	- 10. 10
	Installations techniques, matériel et outillage	10 203 430	9 500 762	702 667	718 140	- 15 473	- 2. 15
	Autres immobilisations corporelles	810 487	622 843	187 643	170 241	17 403	10. 22
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 525 068		1 525 068	1 525 068			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	475		475	277	198	71. 36	
Total II	19 950 338	15 683 925	4 266 413	4 472 366	- 205 952	- 4. 61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 303 812		3 303 812	3 435 561	- 131 749	- 3. 83
	En-cours de production de biens	447 322		447 322	527 790	- 80 468	- 15. 25
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	1 036 313	140 437	895 876	1 182 659	- 286 783	- 24. 25
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 367		17 367	51 836	- 34 469	- 66. 50
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 106 120	237 333	2 868 787	3 358 322	- 489 535	- 14. 58
	Autres créances	790 252		790 252	1 008 788	- 218 535	- 21. 66
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	3 762 993		3 762 993	3 739 114	23 880	0. 64	
Disponibilités	1 079 558		1 079 558	967 591	111 967	11. 57	
Charges constatées d'avance (3)	95 613		95 613	105 248	- 9 635	- 9. 15	
Total III	13 639 350	377 770	13 261 580	14 376 908	- 1 115 327	- 7. 76	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	33 589 688	16 061 695	17 527 993	18 849 273	- 1 321 280	- 7. 01	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
284 141

EXPERIA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 413 641 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	413 641		413 641			
	Réserves						
	Réserve légale	41 364		41 364			
	Réserves statutaires ou contractuelles	14 274 873		14 274 873			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	342 173		342 173			
	Report à nouveau	190 169		249 639	- 59 470	- 23.82	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 536 694		- 59 470	- 477 224	- 802.46	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	14 725 526		15 262 220	- 536 694	- 3.52	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 594		1 459	135	9.28	
	Emprunts et dettes financières diverses	77 134		233 254	- 156 121	- 66.93	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 513 551		1 963 738	- 450 187	- 22.93	
	Dettes fiscales et sociales	1 146 196		1 271 349	- 125 153	- 9.84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500			10 500			
Autres dettes	53 493		117 252	- 63 760	- 54.38		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 802 468		3 587 053	- 784 586	- 21.87	
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 527 993		18 849 273	- 1 321 280	- 7.01	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 802 468 3 587 053

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	139		139			139	
Production vendue de biens	13 814 390	2 448 947	16 263 337	16 217 679		45 658	0.28
Production vendue de services	1 067 191	115 769	1 182 960	1 209 437		-26 477	-2.19
Chiffre d'affaires NET	14 881 720	2 564 716	17 446 436	17 427 116		19 320	0.11
Production stockée			- 275 449	- 184 806		- 90 643	- 49.05
Production immobilisée			69 333	59 766		9 567	16.01
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			121 424	842 224		- 720 800	- 85.58
Autres produits			212	5 588		- 5 376	- 96.20
Total des Produits d'exploitation (I)			17 361 957	18 149 888		- 787 932	- 4.34
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 005 670	10 182 490		- 176 820	- 1.74
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			131 749	58 603		73 146	124.82
Autres achats et charges externes *			3 310 087	3 060 695		249 392	8.15
Impôts, taxes et versements assimilés			356 956	353 034		3 923	1.11
Salaires et traitements			2 817 174	2 954 041		- 136 867	- 4.63
Charges sociales			1 203 534	1 235 190		- 31 656	- 2.56
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			553 638	610 492		- 56 854	- 9.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			153 875	62 474		91 401	146.30
Dotations aux provisions							
Autres charges			21 262	706 103		- 684 841	- 96.99
Total des Charges d'exploitation (II)			18 553 946	19 223 123		- 669 176	- 3.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 1 191 990	- 1 073 234		- 118 755	- 11.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	398 745	747 647	- 348 902	- 46.67		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 175	2 666	- 491	- 18.42		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	74 369	87 584	- 13 215	- 15.09		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		125	- 125	- 100.00		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	475 289	838 022	- 362 733	- 43.28		
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	58 095	71 364	- 13 269	- 18.59		
Différences négatives de change	744		744			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	58 839	71 364	- 12 525	- 17.55		
2. Résultat financier (V-VI)	416 451	766 658	- 350 208	- 45.68		
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 775 539	- 306 576	- 468 963	- 152.97		
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 000	- 4 000	- 100.00		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		4 000	- 4 000	- 100.00		
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	353	1 225	- 872	- 71.18		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	353	1 225	- 872	- 71.18		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 353	2 775	- 3 128	- 112.72		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	- 239 198	- 244 331	5 133	2.10		
Total des produits (I+III+V+VII)	17 837 246	18 991 911	- 1 154 665	- 6.08		
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 373 940	19 051 381	- 677 441	- 3.56		
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	- 536 694	- 59 470	- 477 224	- 802.46		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

398 745 747 647

SA MERAL

Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

EXPERIA

7 rue Nicolas Appert

72200 LA FLECHE

02 43 94 04 24

EXPERIA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 527 993.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 17 446 435.98 Euros et dégageant un déficit de -536 694.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

A la date à laquelle nous procédons à l'arrêté des comptes, une pandémie COVID 19 frappe le monde entier et tout particulièrement notre pays.

Les mesures prises par les Pouvoirs Publics destinées à éradiquer cette pandémie auront des conséquences difficilement quantifiables sur l'ensemble du tissu économique.

La continuité d'exploitation d'un grand nombre d'entreprises, dont la nôtre, pourrait être remise en cause.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société MERAL est intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 2015 au sein du groupe composé des sociétés SEDAC FRANCE et MERAL dont la société MERAL est la société mère redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis du Trésor Public. L'impôt dû par la société est calculé comme si la société avait été dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	150 948		1 069
Terrains	19 741		
Constructions sur sol propre	5 405 539		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 837 555		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 043 692		247 015
Matériel de transport	574 305		90 114
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	150 738		9 289
TOTAL	18 031 570		346 418
Autres participations	1 525 068		
Prêts, autres immobilisations financières	277		198
TOTAL	1 525 345		198
TOTAL GENERAL	19 707 864		347 685

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		3 973	148 044	148 044
Terrains				19 741	19 741
Constructions sur sol propre				5 405 539	5 405 539
Installations générales agencements aménagements constr.				1 837 555	1 837 555
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			87 278	10 203 430	10 203 430
Matériel de transport			13 960	650 460	650 460
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				160 027	160 027
	TOTAL		101 238	18 276 751	18 276 751
Autres participations				1 525 068	1 525 068
Prêts, autres immobilisations financières				475	475
	TOTAL			1 525 543	1 525 543
	TOTAL GENERAL		105 211	19 950 338	19 950 338

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	138 948	4 386	3 973	139 361
Constructions sur sol propre		3 522 072	165 317		3 687 388
Installations générales agencements aménagements constr.		1 694 123	39 447		1 733 570
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		9 325 552	262 488	87 278	9 500 762
Matériel de transport		425 729	70 255	13 960	482 024
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		129 074	11 746		140 820
	TOTAL	15 096 550	549 252	101 238	15 544 564
	TOTAL GENERAL	15 235 498	553 638	105 211	15 683 925

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	4 386			
Constructions sur sol propre		165 317			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		39 447			
Instal.techniques matériel outillage indus.		262 488			
Matériel de transport		70 255			
Matériel de bureau informatique mobilier		11 746			
	TOTAL	549 252			
	TOTAL GENERAL	553 638			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	48 635	140 437	48 635		140 437
Sur comptes clients	236 890	13 438	12 995		237 333
TOTAL	285 525	153 875	61 630		377 770
TOTAL GENERAL	285 525	153 875	61 630		377 770
Dont dotations et reprises d'exploitation		153 875	61 630		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	475	0	475
Clients douteux ou litigieux	284 141	0	284 141
Autres créances clients	2 821 978	2 821 978	
Personnel et comptes rattachés	4 979	4 979	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 374	5 374	
Impôts sur les bénéfices	516 081	516 081	
Taxe sur la valeur ajoutée	106 769	106 769	
Divers état et autres collectivités publiques	79 112	79 112	
Groupe et associés	72 500	72 500	
Débiteurs divers	5 438	5 438	
Charges constatées d'avance	95 613	95 613	
TOTAL	3 992 461	3 707 845	284 616

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 594	1 594		
Emprunts et dettes financières divers	11 458	11 458		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 513 551	1 513 551		
Personnel et comptes rattachés	625 393	625 393		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	302 719	302 719		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 042	113 042		
Autres impôts taxes et assimilés	105 043	105 043		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500	10 500		
Groupe et associés	65 676	65 676		
Autres dettes	53 493	53 493		
TOTAL	2 802 468	2 802 468		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	61.0000	6 781			6 781

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Le fonds commercial est constitué d'un fonds de commerce acquis en 1981 pour 0.15 euros lors de l'achat de la société MERAL.

Le fonds de commerce a une durée de vie présumée illimitée, nous avons pratiqué un test de dépréciation qui n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Un actif est un élément identifiable ayant une valeur positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

1) Base amortissable

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production,
Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale,
Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires pour mettre l'actif en place et pour le placer en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ces éléments ne font pas l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat de l'immobilisation majoré des droits et taxes non récupérable, et minoré des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus.

Les frais accessoires qui ne font pas partie du prix d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le règlement CRC N° 2004-06 du 23 novembre 2004 impose de comptabiliser les immobilisations par composants lorsque ces derniers sont identifiés dès l'origine ou lors du remplacement d'un composant identifié en tant que tel à l'origine ou bien d'un élément qui n'avait pas été identifié comme composant.

La méthode par composant implique un plan d'amortissements pour chacun des composants ainsi comptabilisés.

Néanmoins, seuls les composants qui sont significatifs et qui conservent ce caractère au moment du renouvellement doivent être identifiés.

L'examen des immobilisations a permis de relevé comme biens décomposables significatifs, les extensions des bâtiments ainsi que les très grosses machines type presses, robots, cabines, centreurs et tronçonneuses.

2) Méthodes et durées d'amortissements

L'amortissement traduit le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entreprise. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Les amortissements ont été calculés selon le mode linéaire. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Sur le plan comptable, le plan d'amortissements est déterminé en fonction de la durée probable d'utilisation effective de l'immobilisation par l'entreprise. Pour les éléments dont la durée d'amortissements a été modifiée, la méthode prospective engendre le calcul de l'amortissement sur la valeur résiduelle.

Sur le plan fiscal, les durées de référence qui conditionnent le montant fiscalement admis demeurent les durées d'usage.

Ainsi, pour les structures d'immobilisations décomposées et pour les immobilisations non décomposées, il est possible d'utiliser l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction de la différence entre les amortissements admis fiscalement et les amortissements constatés en comptabilité.

Le Conseil National de la Comptabilité a préconisé deux possibilités concernant la mise en place des nouvelles règles à savoir :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- La méthode prospective qui modifie la durée d'amortissement pour l'avenir,
- La méthode rétrospective qui recalcule les amortissements depuis l'origine.

Il a été décidé par la société MERAL, la méthode prospective pour les biens considérés comme significatifs. Compte-tenu que la majorité des immobilisations sont non décomposables, les amortissements dérogatoires seront utilisés.

Cette mesure a été appliquée pour l'élaboration des comptes annuels de cet exercice en tenant compte des durées d'utilités suivantes :

Bâtiments:

- V R D	15 à 20 ans
- Charpente	30 à 40 ans
- Couverture	15 à 25 ans
- Bardage	15 à 25 ans
- Maçonnerie	30 à 40 ans
- Dallage	15 à 25 ans
- Isolation	15 à 25 ans

Matériel et outillage :

Décomposables

- Structure	10 à 15 ans
- Composants	3 à 5 ans

<i>Non décomposables</i>	3 à 15 ans
--------------------------	------------

Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les éléments amortissables et non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Composants	
Agencements et aménagements	Composants	
Installations techniques	Composants	
Matériels et outillages	Composants	
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	90 696
Disponibilités	24 361
Total	115 057

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 527
Dettes fiscales et sociales	428 480
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500
Autres dettes	53 493
Total	741 593

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95 613
Total	95 613

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Agents de maîtrise et techniciens	13
Employés	11
Ouvriers	57
Total	91

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	58 839	475 289
Dont entreprises liées		398 745

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 22.400,00euros HT pour l'exercice clos le 31.12.2019 et sont exclusivement liés au contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Compte tenu de l'ancienneté de son personnel, l'entreprise constate un engagement non couvert hors charges patronales qui s'élève à la clôture de l'exercice à : 512 099 euros.

Méthode de calcul choisie : rétrospective en droits proratisés temporis

Mode de départ : volontaire à 62 ans

Table de mortalité : situation démographique INED

Taux d'inflation : 0%

Taux d'actualisation : 0.77%

Taux d'évolution des salaires : 2%

Turnover : rotation lente

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MECASEAT	SA	1 043 000 00	VLAMINGSTRAAT BELGIQUE

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA MERAL
72800 AUBIGNE RACAN

Page : 17

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
<ul style="list-style-type: none"> - Filiales détenues à + de 50% - SEDAC FRANCE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux <ul style="list-style-type: none"> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A 	204 000	9 245 616	99,70	1 524 490	1 524 490			21 405 809	590 812	398 745	

SA MERAL

Route de Sarcé

Le Sablon

72800 AUBIGNE RACAN

AUTRES ETATS

EXPERIA

7 rue Nicolas Appert

72200 LA FLECHE

02 43 94 04 24

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan	31/12/2017 12	bilan
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	8 683	0.05	12 000	0.06	15 797	0.08
20510000 BREVETS ET MARQUES	225	0.00	225	0.00	9 586	0.05
20520000 LOGICIELS	147 819	0.84	150 723	0.80	149 164	0.73
28051000 AMTS BREVETS	-225	-0.00	-225	-0.00	-9 586	-0.05
28052000 AMTS LOGICIELS	-139 136	-0.79	-138 723	-0.74	-133 367	-0.65
FONDS COMMERCIAL	0		0		0	
20700000 FONDS DE COMMERCE	0		0		0	
TERRAINS	19 741	0.11	19 741	0.10	19 741	0.10
21100000 TERRAINS AUBIGNE	19 741	0.11	19 741	0.10	19 741	0.10
CONSTRUCTIONS	1 822 136	10.40	2 026 899	10.75	2 213 860	10.80
21310000 BATIMENTS L.B.	223 086	1.27	223 086	1.18	223 086	1.09
21311000 B A T I M E N T S	5 182 453	29.57	5 182 453	27.49	5 233 474	25.53
21312000 BATIMENT OUTILLAGE	1		1		1	
21350000 INSTALL. AGT.CONSTRUCT.	1 837 555	10.48	1 837 555	9.75	1 918 860	9.36
28131000 AMTS BATIMENTS L.B.	-223 086	-1.27	-223 086	-1.18	-223 086	-1.09
28131100 AMTS BATIMENTS	-3 464 302	-19.76	-3 298 985	-17.50	-3 173 323	-15.48
28131200 AMTS BATIMENT OUTILLAGE	-1		-1		-1	
28135000 AMTS INST.AGT.CONST	-1 733 570	-9.89	-1 694 123	-8.99	-1 765 152	-8.61
INSTALLATIONS TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE INDUS.	702 667	4.01	718 140	3.81	750 042	3.66
21540000 INSTA. AGT.MATERIEL	400 466	2.28	400 466	2.12	214 720	1.05
21541000 M A T E R I E L	9 740 181	55.57	9 580 444	50.83	10 490 236	51.17
21542000 MATERIEL L.B.	170	0.00	170	0.00	170	0.00
21544000 GROS ENTRETIEN MATERIEL	62 613	0.36	62 613	0.33	62 613	0.31
28154000 AMTS INST.AGT.MATERIEL	-241 337	-1.38	-212 690	-1.13	-209 469	-1.02
28154100 AMTS MATERIEL	-9 196 643	-52.47	-9 050 080	-48.01	-9 745 445	-47.53
28154200 AMTS MATERIEL L.B.	-170	-0.00	-170	-0.00	-170	-0.00
28154400 AMTS GROS TRAVAUX	-62 613	-0.36	-62 613	-0.33	-62 613	-0.31
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	187 643	1.07	170 241	0.90	204 930	1.00
21820000 MATERIEL TRANSPORT	381 808	2.18	291 693	1.55	289 007	1.41
21821000 MATERIEL MANUTENTION	268 652	1.53	282 612	1.50	278 032	1.36
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	109 529	0.62	100 240	0.53	116 787	0.57
21840000 MOBILIER	32 508	0.19	32 508	0.17	29 776	0.15
21841000 MOBILIERS SALONS	17 991	0.10	17 991	0.10	17 991	0.09
28182000 AMTS MATERIEL ROULANT	-228 689	-1.30	-168 522	-0.89	-137 992	-0.67
28182100 AMTS MATERIELS MANUTENTIONS	-253 335	-1.45	-257 207	-1.36	-244 401	-1.19
28183000 AMTS MAT.MOB.BUREAU	-93 607	-0.53	-83 572	-0.44	-100 023	-0.49
28184000 AMTS MOBILIERS	-29 222	-0.17	-27 602	-0.15	-26 448	-0.13
28184100 AMTS MOBILIERS SALON	-17 991	-0.10	-17 900	-0.09	-17 800	-0.09
AUTRES PARTICIPATIONS	1 525 068	8.70	1 525 068	8.09	1 525 068	7.44
26100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	312	0.00	312	0.00	312	0.00
26120000 PARTICIPATIONS SEDAC FRANCE	1 524 490	8.70	1 524 490	8.09	1 524 490	7.44
26130000 PARTICIPATIONS IFA	265	0.00	265	0.00	265	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	475		277		277	
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	475	0.00	277	0.00	277	0.00
TOTAL II	4 266 413	24.34	4 472 366	23.73	4 729 715	23.07

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2019	% bilan	31/12/2018	% bilan	31/12/2017	% bilan
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	3 303 812	18.85	3 435 561	18.23	3 494 164	17.04
31100000 STOCK MATIERES PREMIERES	3 303 812	18.85	3 435 561	18.23	3 494 164	17.04
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	447 322	2.55	527 790	2.80	620 696	3.03
33100000 STOCK SEMI-OUVRES	447 322	2.55	527 790	2.80	620 696	3.03
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS	895 876	5.11	1 182 659	6.27	1 251 577	6.10
35500000 STOCK PRODUITS FINIS	1 036 313	5.91	1 231 294	6.53	1 323 194	6.45
39550000 PROV. DEPREC. PROD. FINIS	-140 437	-0.80	-48 635	-0.26	-71 617	-0.35
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	17 367	0.10	51 836	0.28	27 335	0.13
40910000 FOURNISSEURS AV. A RECEVOIR	17 367	0.10	51 836	0.28	27 335	0.13
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 868 787	16.37	3 358 322	17.82	2 951 819	14.40
41100000 CLIENTS AMEUBLEMENT	1 893 320	10.80	2 331 292	12.37	1 878 398	9.16
41200000 CLIENTS PORTAIL	142 390	0.81	125 179	0.66	124 158	0.61
41300000 CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	315 327	1.80	179 210	0.95	169 996	0.83
41500000 CLIENTS EXPORT	470 941	2.69	676 227	3.59	515 847	2.52
41600000 CLIENTS DOUTEUX	284 141	1.62	283 304	1.50	1 172 640	5.72
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR					1 983	0.01
49100000 PROVISION CLIENTS	-237 333	-1.35	-236 890	-1.26	-911 203	-4.44
AUTRES CREANCES	790 252	4.51	1 008 788	5.35	2 578 817	12.58
40960000 FOURNISSEURS CONSIGNES					1 125	0.01
42200000 CHEQUES DEJEUNER	14	0.00	448	0.00	161	0.00
42510000 AVANCES PERSONNEL	938	0.01			134	0.00
42550000 AVANCES FRAIS DEPLCT	3 254	0.02	3 254	0.02	3 154	0.02
42870000 PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	772	0.00	4 839	0.03	3 749	0.02
43870000 ORGANISMES SOCIAUX A RECEVOIR	5 374	0.03				
44400000 IMPOTS SOCIETE	516 081	2.94	685 813	3.64	808 024	3.94
44562000 TVA S/IMMOB.A RECUPERER			11 035	0.06	15 030	0.07
44566000 TVA / BIENS&SERV. A RECUPERER	53 576	0.31	58 909	0.31	59 487	0.29
44572000 TVA / CREANCES DOUTEUSES	3 705	0.02	2 566	0.01	3 623	0.02
44580000 TVA A REGULARISER	4 456	0.03	1 095	0.01	46 257	0.23
44583000 TVA S/AVOIR A ETABLIR	8 904	0.05	19 393	0.10	7 166	0.03
44586000 TVA /FRES NON PARVENUES	36 128	0.21	35 865	0.19	32 258	0.16
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	79 112	0.45	86 725	0.46	71 468	0.35
45540000 C/C MERAL BG	72 500	0.41	72 500	0.38	144 500	0.70
46700000 DEBIT.CREDIT. DIVERS					1 369 640	6.68
46750000 COMPTE D'ATTENTE SEDAC FRANCE			2 212	0.01	3 759	0.02
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	5 438	0.03	24 132	0.13	9 281	0.05
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 762 993	21.47	3 739 114	19.84	4 043 641	19.72
50820000 DEPOT A TERME	3 762 993	21.47	3 739 114	19.84	4 043 641	19.72
DISPONIBILITES	1 079 558	6.16	967 591	5.13	647 922	3.16
51213000 B.N.P.	388 553	2.22	438 369	2.33	83 399	0.41
51215000 STE GENERALE	111 738	0.64	95 248	0.51	134 040	0.65
51217000 CREDIT MUTUEL	552 626	3.15	411 360	2.18	408 224	1.99
51217200 CREDIT MUTUEL DOLLARS	1 494	0.01	1 741	0.01	1 274	0.01
51870000 PRODUITS A RECEVOIR	24 361	0.14	20 670	0.11	18 931	0.09
53100000 CAISSE EUROS	786	0.00	204	0.00	2 054	0.01

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2019 12	bilan	31/12/2018 12	bilan	31/12/2017 12	bilan
CAPITAL	413 641	2.36	413 641	2.19	413 641	2.02
10130000 CAPITAL	413 641	2.36	413 641	2.19	413 641	2.02
RESERVE LEGALE	41 364	0.24	41 364	0.22	41 364	0.20
10611000 RESERVE LEGALE	41 364	0.24	41 364	0.22	41 364	0.20
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	14 274 873	81.44	14 274 873	75.73	15 363 469	74.94
10630000 RESERVE GENERALE	14 274 873	81.44	14 274 873	75.73	15 363 469	74.94
AUTRES RESERVES	342 173	1.95	342 173	1.82	342 173	1.67
10680000 AUTRES RESERVES	342 173	1.95	342 173	1.82	342 173	1.67
REPORT A NOUVEAU	190 169	1.08	249 639	1.32	249 639	1.22
11000000 REPORT A NOUVEAU	190 169	1.08	249 639	1.32	249 639	1.22
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 536 694	- 3.06	- 59 470	- 0.32	661 404	3.23
TOTAL I	14 725 526	84.01	15 262 220	80.97	17 071 690	83.27
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 594	0.01	1 459	0.01	1 482	0.01
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 594	0.01	1 459	0.01	1 482	0.01
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	77 134	0.44	233 254	1.24	357 237	1.74
16500000 CAUTIONS RECUES	11 458	0.07	2 979	0.02	6 339	0.03
45520000 C/C SEDAC INTEGRATION FISCALE	65 676	0.37	230 275	1.22	350 898	1.71
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 513 551	8.64	1 963 738	10.42	1 775 672	8.66
40100000 FOURNISSEURS	1 134 019	6.47	1 489 057	7.90	1 408 964	6.87
40300000 FOURNISSEURS EFFETS A PAYER	132 005	0.75	217 637	1.15	144 547	0.71
40800000 FOURNISSEURS FACT. A RECEVOIR	18 288	0.10	17 681	0.09	30 146	0.15
40815600 ENTRET.MAT.BUR. A PAYER	842	0.00	70	0.00	1 084	0.01
40816500 ASSUR.CRED. A PAYER	7 474	0.04	8 145	0.04	8 422	0.04
40822200 COMMISSIONS A PAYER	16 958	0.10	29 388	0.16	20 171	0.10
40822300 R.F.A A PAYER PORTAILS GEDIMAT	1 443	0.01			1 097	0.01
40822400 R.F.A. A PAYER LITERIE	34 491	0.20	35 321	0.19	43 078	0.21
40822500 R.F.A. A PAYER PORTAILS	48 141	0.27	48 141	0.26	38 891	0.19
40822600 HONORAIRES A PAYER	14 880	0.08	15 520	0.08	15 114	0.07
40822800 RFA LITRIMARCHE	101 393	0.58	95 215	0.51	56 518	0.28
40822900 CONTRIBUTION APL			293	0.00	253	0.00
40823100 PUBLICITE A PAYER			2 610	0.01	1 077	0.01
40823200 PUBLICITE GEDIMAT A PAYER	698	0.00	643	0.00	1 141	0.01
40823800 COTISATIONS A PAYER			1 367	0.01	3 010	0.01
40825000 FRAIS DEPLT A PAYER	2 023	0.01	1 857	0.01	1 535	0.01
40826000 TELECOM A PAYER	896	0.01	792	0.00	625	0.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 146 196	6.54	1 271 349	6.74	1 251 413	6.10
42100000 REMUNERATIONS DUES	275 440	1.57	273 079	1.45	306 832	1.50
42210000 COMITE ENTREPRISE	7 939	0.05	7 301	0.04	7 784	0.04
42700000 OPPOSITIONS PERSONNEL	1 086	0.01	1 610	0.01	1 444	0.01
42820000 CONGES PAYES	246 784	1.41	291 982	1.55	277 634	1.35
42860000 13ème MOIS	23 875	0.14	24 381	0.13	26 580	0.13
42861000 PRIME VACANCES	26 522	0.15	29 677	0.16	30 320	0.15
42865000 PERSONNEL A PAYER	43 134	0.25	29 400	0.16	34 692	0.17
42866000 IJSS A REGULARISER	613	0.00	1 760	0.01	1 022	0.00
43100000 U R S S A F	206 768	1.18	236 980	1.26	252 183	1.23

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-2	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	31/12/2017	12
		% bilan		% bilan		% bilan
43105000 C.C.V.R.P. SECU-CHOMAGE	939	0.01	3 805	0.02	4 037	0.02
43700000 HARMONIE MUTUELLE NON CADRES	9 283	0.05	9 176	0.05	9 185	0.04
43705000 NOVALIS PREVOYANCE NON CADRES	847	0.00	1 814	0.01	2 038	0.01
43720000 AG2R RETRAITE ARRCO			31 160	0.17	34 092	0.17
43730000 AG2R RETRAITE CADRES AGIRC	61 083	0.35	18 018	0.10	18 254	0.09
43732000 AG2R PREVOYANCE CADRES	6 943	0.04	5 980	0.03	5 613	0.03
43735000 QUATREM (ARTICLE 83)	16 722	0.10	13 691	0.07	14 117	0.07
43740000 MALAKOFF MEDERIC VRP ARCCO					271	0.00
43760000 MALAKOFF MEDERIC VRP PREV.	134	0.00	125	0.00	181	0.00
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	17 491	0.10	15 624	0.08		
44550000 T.V.A. A PAYER	113 042	0.64	136 561	0.72	82 809	0.40
44571000 T.V.A. COLLECTEE			11 035	0.06	15 030	0.07
44833300 FORMATION PROFESSIONNELLE	10 129	0.06	39 879	0.21	38 569	0.19
44833400 % CONSTRUCTION A PAYER	14 605	0.08	15 176	0.08	14 775	0.07
44833500 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	2 728	0.02	22 326	0.12	21 743	0.11
44835200 CETIM A PAYER	5 001	0.03	5 616	0.03	5 432	0.03
44851100 CVAE A PAYER	7 482	0.04			2 182	0.01
44851700 TAXES DIVERSES A PAYER	6 733	0.04	6 603	0.04	10 189	0.05
44851800 TAXE ECOTAXE A PAYER	40 875	0.23	38 590	0.20	34 405	0.17
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	10 500	0.06				
40840000 FOUR. IMMO. FACT A RECEVOIR	10 500	0.06				
AUTRES DETTES	53 493	0.31	117 252	0.62	44 886	0.22
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	53 493	0.31	117 252	0.62	44 886	0.22
TOTAL IV	2 802 468	15.99	3 587 053	19.03	3 430 690	16.73
TOTAL GENERAL	17 527 993	100.00	18 849 273	100.00	20 502 380	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
VENTES DE MARCHANDISES	139				420	
70719000 VENTES RETROC. EXPORT					420	0.00
70727000 VENTES SEDAC EXONEREES	139	0.00				
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	16 263 337	93.22	16 217 679	93.06	16 287 653	93.53
70100000 VENTES MECAN. FRCE	284 321	1.63	553 125	3.17	391 562	2.25
70108000 VENTES MECAN. FCE H.T.	2 896	0.02	148 355	0.85	440 972	2.53
70109000 VENTE MECAN. EXPORT	1 292 402	7.41	1 498 654	8.60	1 142 558	6.56
70109990 VENTES DIVERS	14 151	0.08	7 369	0.04	4 094	0.02
70110000 VENTES ACCESSOIRES FRCE	817 138	4.68	664 427	3.81	643 409	3.69
70111000 VENTES MATELAS FRANCE	2 001 867	11.47	2 094 752	12.02	2 005 957	11.52
70112000 VENTES MATELAS EXO	5 224	0.03	5 288	0.03		
70118000 VENTES ACCESS.FCE H.T.	16 207	0.09	28 746	0.16		
70120000 VENTES ACCORDEONS FCE	2 709 856	15.53	2 909 033	16.69	2 728 970	15.67
70130000 VENTES BQUETTES FRCE	121 095	0.69	85 817	0.49	107 577	0.62
70138000 VENTES BQUETTES FRCE H.T.	333 429	1.91	230 745	1.32		
70140000 VENTES PORTAILS	1 520 486	8.72	1 066 553	6.12	1 524 202	8.75
70150000 VENTES S/S TRAITANC. FCE	818 462	4.69	206 598	1.19	161 230	0.93
70151100 VENTES SEDAC FRANCE	1 894 916	10.86	2 001 104	11.48	2 003 052	11.50
70158000 VENTES S/S TRAIT FCE H.T.	9 583	0.05	9 154	0.05		
70160000 VENTES LITS FRCE	3 560 944	20.41	3 551 713	20.38	3 705 233	21.28
70162900 VENTES LITS EXPORT	167 828	0.96	210 772	1.21	202 270	1.16
70168000 VENTES LITS EXO	5 615	0.03	10 551	0.06		
70190800 VENTES DECHETS	46 644	0.27	69 673	0.40	61 390	0.35
70192000 VTES ACCESSOIRES EXPORT	168 314	0.96	244 991	1.41	256 833	1.47
70192200 VENTES SEDAC BELGIQUE	231 754	1.33	284 080	1.63	229 334	1.32
70192210 VENTS EMBALLAGES EXPORT	110	0.00	671	0.00	397	0.00
70192390 VENTES BANQUETTES EXPORT	114 795	0.66	97 263	0.56	120 314	0.69
70192590 VTES SOUS-TRAIT.EXPORT	392 351	2.25	349 747	2.01	442 690	2.54
70192820 VENTES MATELAS EXPORT	36 047	0.21	36 120	0.21	30 650	0.18
70192900 VTES ACCORDEONS EXPORT	45 348	0.26	166 949	0.96	484 172	2.78
70910000 R.R.R.ACCORDES AMBLT	-179 427	-1.03	-177 736	-1.02	-153 246	-0.88
70914000 R.R.R.ACCORDES PORTAILS	-169 017	-0.97	-136 834	-0.79	-245 969	-1.41
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 182 960	6.78	1 209 437	6.94	1 125 575	6.46
70851000 PORTS FRANCE	776 186	4.45	746 909	4.29	687 162	3.95
70851400 PORTS PORTAIL FCE	45 981	0.26	31 972	0.18	43 058	0.25
70851600 PORTS EXPORT	41 435	0.24	39 382	0.23	43 692	0.25
70858000 PORTS FCE EXO	327	0.00	353	0.00	209	0.00
70858600 PORTS FCE EXO LITERIE	820	0.00	840	0.00	1 152	0.01
70879900 ECO-PARTICIPATION EXO	115	0.00				
70880000 ECO-PARTICIPATION	144 694	0.83	145 239	0.83	150 415	0.86
70880100 PARTICIPATION APL	317	0.00	998	0.01	1 065	0.01
70880200 PARTICIPATION APL EXO	-0		26	0.00		
70881000 VENTES EMBALLAGES FCE	2 645	0.02	-1 453	-0.01	-610	-0.00
70899400 FRAIS FACTURES FRANCE EXO	1 584	0.01	964	0.01	2 753	0.02
70899500 VENTES DIVERSES EXO FRANCE	-444	-0.00			588	0.00
70899600 VENTES DIVERS EXPORT	-46 030	-0.26	-54 613	-0.31	-2 979	-0.02
70899700 FRAIS FACTURES	94 966	0.54	111 421	0.64	108 837	0.63
70899800 FRAIS FACTURES CEE EXO	120 364	0.69	187 399	1.08	90 234	0.52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	17 446 436	100.00	17 427 116	100.00	17 413 648	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
PRODUCTION STOCKEE	- 275 449	- 1. 58	- 184 806	- 1. 06	13 695	0. 08
71335000 VAR.STOCK SEMI-OUVRE	- 80 468	- 0. 46	- 92 906	- 0. 53	- 16 753	- 0. 10
71355000 VAR.STOCK PROD.FINIS	- 194 981	- 1. 12	- 91 900	- 0. 53	30 448	0. 17
PRODUCTION IMMOBILISEE	69 333	0. 40	59 766	0. 34	75 150	0. 43
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	69 333	0. 40	59 766	0. 34	75 150	0. 43
REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS, TRANSF. DE CHARGES	121 424	0. 70	842 224	4. 83	173 527	1. 00
78173000 REPRISE PROV.STOCK	48 635	0. 28	71 617	0. 41	54 749	0. 31
78174000 REPRISE PROV CREANCE DTX	12 995	0. 07	688 152	3. 95	57 005	0. 33
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	31 883	0. 18	31 188	0. 18	27 777	0. 16
79110000 INDEMNITES SECURITE SOCIALE	- 3 435	- 0. 02	1 039	0. 01	510	0. 00
79120000 REMBOURSEM. ATRADIUS EN COURS	10 597	0. 06	8 983	0. 05	15 671	0. 09
79121000 REMBOURSEM. ATRADIUS CLOS	1 317	0. 01	607	0. 00	4 550	0. 03
79140000 TRANSFER DE CHARGES/SALAIRES			3 850	0. 02	220	0. 00
79180000 INDEMNITES ASSURANCE	2 268	0. 01	2 568	0. 01	127	0. 00
79190000 DIVERS REMBTS CHARGES	1 458	0. 01	16 757	0. 10	2 571	0. 01
79191000 AIDES EMBAUCHES	15 707	0. 09	17 464	0. 10	10 347	0. 06
AUTRES PRODUITS	212		5 588	0. 03	622	
75410000 DIFFERENCES S/ REGLEMENTS	212	0. 00	5 588	0. 03	622	0. 00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	17 361 957	99. 52	18 149 888	104. 15	17 676 642	101. 51
ACHATS DE MARCHANDISES					402	
60702000 ACHATS RETROCESSION					402	0. 00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROV.	10 005 670	57. 35	10 182 490	58. 43	10 048 482	57. 70
60101000 ACHATS MAT.PREMIERES	1 523 387	8. 73	1 518 489	8. 71	1 595 117	9. 16
60101500 ACHATS MAT.PREMIERES CHINOISES	306 867	1. 76	309 071	1. 77	318 449	1. 83
60101600 ACHATS MAT.PREMIERES HORS CE					242 549	1. 39
60102000 ACHATS M.P. MATELAS	13 198	0. 08	17 949	0. 10	23 142	0. 13
60102500 ACHATS MATELAS CEE	1 442 890	8. 27	1 303 848	7. 48	1 342 562	7. 71
60103000 ACHATS MAT.PREM. CEE	3 520 339	20. 18	4 043 320	23. 20	3 625 787	20. 82
60104000 ACHATS MAT.PREM.PORTAILS	730 273	4. 19	261 022	1. 50	297 210	1. 71
60105000 ACHATS SEDAC	228 951	1. 31	226 055	1. 30	198 059	1. 14
60106000 ACHATS MAT.PREM.SEDAC	152 862	0. 88	208 793	1. 20	187 703	1. 08
60107000 ACHATS MATELAS SEDAC	95 959	0. 55	157 917	0. 91	148 789	0. 85
60108000 ACHATS MAT.PREM.SEDAC FRANCE	1 496 187	8. 58	1 603 859	9. 20	1 533 372	8. 81
60200000 ACHATS MAT.CONSO MMABLES	107 685	0. 62	133 318	0. 77	145 200	0. 83
60210000 ACHATS GAZ	67 176	0. 39	93 838	0. 54	91 640	0. 53
60260000 ACHATS EMBALLAGES	316 717	1. 82	309 161	1. 77	312 905	1. 80
60265000 ACHATS EMBAL.PORTAILS	8 929	0. 05	5 611	0. 03	6 625	0. 04
60910000 RRR OBTENUS / ACHATS MAT. PREM	- 5 749	- 0. 03	- 9 762	- 0. 06	- 20 626	- 0. 12
VARIATION DE STOCK (MAT. PREMIERES ET AUTRES APPROV.)	131 749	0. 76	58 603	0. 34	184 741	1. 06
60310000 VARIAT.STOCK M.P	131 749	0. 76	58 603	0. 34	184 741	1. 06
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 310 087	18. 97	3 060 695	17. 56	3 040 673	17. 46
60402000 ACH.S/S TRAITANCE M.O.	8 674	0. 05	11 945	0. 07	16 272	0. 09
60405000 ACH.S/S TRAIT.M.O. PORTAILS	18 793	0. 11	16 629	0. 10	16 168	0. 09
60520000 ACHATS S/S TRAITANCE	2 844	0. 02	3 398	0. 02	3 601	0. 02
60525000 ACH.S/S TRAIT.PORTAIL	19 386	0. 11	12 803	0. 07	18 748	0. 11
60528000 ECO CONTRIBUTION	146 682	0. 84	148 158	0. 85	149 896	0. 86
606 ENERGIE	387 827	2. 22	319 116	1. 83	325 324	1. 87

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Exercice N-2	%
	31/12/2019	CA	31/12/2018	CA	31/12/2017	CA
60610000 E.D.F.	171 572	0.98	138 767	0.80	127 353	0.73
60610100 EAU	4 644	0.03	3 023	0.02	3 078	0.02
60618000 CHAUFFAGE	103 531	0.59	83 465	0.48	79 268	0.46
6063 FRAIS D'ATELIER ET DECHETS	71 312	0.41	70 809	0.41	84 320	0.48
60631000 PETIT OUTILLAGE	13 105	0.08	10 879	0.06	27 767	0.16
60635000 FRAIS D'ATELIER	32 169	0.18	30 570	0.18	32 812	0.19
60636000 FRAIS EVAC.TRAIT.DECHETS	26 038	0.15	29 361	0.17	23 740	0.14
60640000 ACH.FOURNIT.BUREAU	13 586	0.08	14 853	0.09	15 623	0.09
60641000 ACH. PETIT EQUIPEMENT	2 407	0.01	4 105	0.02	4 448	0.03
60680000 ETUDES ET RECHERCH.TECHNIQ	20 774	0.12	4 093	0.02	11 235	0.06
61210000 LOCAT.MATERIEL BX	2 800	0.02	2 546	0.01	2 987	0.02
61300000 LOCAT.BOUTEILLES DE GAZ	20 747	0.12				
615 ENTRETIENS ET REPARATIONS	276 621	1.59	206 829	1.19	231 639	1.33
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	3 837	0.02	940	0.01	881	0.01
61530000 ENTRETIEN IMMEUBLES	39 418	0.23	40 033	0.23	39 324	0.23
61535000 ENTRET.ELECTR.BATIMENTS	12 866	0.07	14 176	0.08	13 049	0.07
61540000 ENTRETIEN MATERIEL	82 015	0.47	66 109	0.38	85 610	0.49
61545000 ENTRET.ELECT. MATERIEL	18 480	0.11	8 403	0.05	21 511	0.12
61550100 ENTRETIEN VEHICULES	35 508	0.20	23 268	0.13	17 008	0.10
61560000 ENTRET.MATERIEL BUREAU	84 498	0.48	53 901	0.31	54 257	0.31
616 ASSURANCES	107 229	0.61	114 357	0.66	117 137	0.67
61600000 ASSURANCES	58 271	0.33	57 001	0.33	55 736	0.32
61650000 ASSURANCE CREDIT	48 958	0.28	57 356	0.33	61 402	0.35
61810000 DOCUMENTAT - ABONNEMENTS	849	0.00	913	0.01	1 434	0.01
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	436 046	2.50	301 135	1.73	335 878	1.93
62220000 COMMISSIONS VERSEES	159 619	0.91	166 654	0.96	175 516	1.01
62260000 HONORAIRES	143 640	0.82	182 203	1.05	175 968	1.01
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	904	0.01	2 075	0.01	6 528	0.04
623 PUBLICITE - SALONS - DONS	210 213	1.20	220 997	1.27	223 733	1.28
62310000 PUBLICITE - SALONS	200 089	1.15	212 212	1.22	214 459	1.23
62380000 COTISATIONS ET DONS	10 124	0.06	8 785	0.05	9 274	0.05
62400000 PORTS S/ACHATS DIVERS	230	0.00	4 471	0.03	480	0.00
6241 PORTS SUR ACHATS	64 550	0.37	69 804	0.40	63 094	0.36
62410000 PORTS S/ACHATS CEE	27 246	0.16	35 360	0.20	38 239	0.22
62411000 PORTS S/ACHATS MECAN	37 304	0.21	34 443	0.20	24 855	0.14
6242 PORTS SUR VENTES	928 514	5.32	932 349	5.35	873 531	5.02
62420000 PORTS S/VENTES LITERIE FRANCE	808 046	4.63	797 830	4.58	658 471	3.78
62420100 PORTS S/VENTES AMEUBLEMENT FR.	85 710	0.49	92 097	0.53	166 762	0.96
62421000 PORTS S/VENTES LITERIE EXPORT	14 278	0.08	16 329	0.09	11 947	0.07
62421100 PORTS S/VENTES AMEUBLEMENT EXP	20 481	0.12	26 093	0.15	36 350	0.21
62430000 PORTS S/VENTES PORTAILS	48 220	0.28	36 022	0.21	45 127	0.26
62510000 FRAIS DEPLACEMENT INTERNES	227 528	1.30	200 557	1.15	178 244	1.02
62570000 FRAIS DE RECEPTION	9 602	0.06	10 015	0.06	7 569	0.04
62600000 TELECOMMUNICATION ET FRAIS POS	38 227	0.22	40 191	0.23	42 541	0.24
62780000 FRAIS ET COMMISSIONS	11 344	0.07	11 496	0.07	10 818	0.06
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT	39 000	0.22	46 030	0.26	18 440	0.11
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	356 956	2.05	353 034	2.03	379 528	2.18
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	28 497	0.16	29 627	0.17	28 701	0.16
63331000 DEPENSES FORMATIONS ET STAGES	9 892	0.06	3 850	0.02	1 758	0.01
63340000 EFFORT CONSTRUCTION	12 824	0.07	13 257	0.08	12 907	0.07
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	37	0.00	19 426	0.11	18 920	0.11
63511000 CET + FONCIER	287 718	1.65	268 176	1.54	291 125	1.67
63514000 TAXES VEHICULES	6 733	0.04	6 603	0.04	10 189	0.06
63520000 CETIM	10 854	0.06	11 791	0.07	11 989	0.07

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	% CA	Exercice N-1 31/12/2018	% CA	Exercice N-2 31/12/2017	% CA
63540000 DROITS D'ENREGISTREMENT	391	0.00	295	0.00	1 659	0.01
63710000 ORGANIC					602	0.00
63780000 TAXES DIVERSES	10	0.00	10	0.00	1 679	0.01
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 817 174	16.15	2 954 041	16.95	2 895 609	16.63
6410 SALAIRES BRUTS	2 863 420	16.41	2 940 683	16.87	2 868 141	16.47
64100000 VAR. PRIMES A PAYER	13 734	0.08	- 5 292	- 0.03		
64101000 SAL. COMMERCIAUX LITERIE	412 035	2.36	426 473	2.45	397 354	2.28
64101100 SAL. COMMERCIAUX AMEUBLEMENT	261 329	1.50	246 418	1.41	206 047	1.18
64102000 SALAIRES ADMINISTRATIFS	316 783	1.82	273 465	1.57	256 821	1.47
64103000 SALAIRES RECHERCHE	104 094	0.60	103 108	0.59	101 692	0.58
64103500 SALAIRES METHODES/GESTION PROD	233 309	1.34	203 224	1.17	210 037	1.21
64103600 SALAIRES ETUDES			42 403	0.24		
64104000 SALAIRES ENTRETIEN	171 447	0.98	234 129	1.34	251 102	1.44
64105100 SALAIRES ACHATS	40 249	0.23	60 141	0.35	77 893	0.45
64106000 SALAIRES FABRICATION	1 224 906	7.02	1 279 608	7.34	1 289 984	7.41
64108000 SALAIRES MAGASIN	85 533	0.49	77 005	0.44	77 210	0.44
64110000 PRIMES PANIER NON IMPOS.	2 614	0.01	1 853	0.01	543	0.00
64120000 CONGES PAYES	- 45 198	- 0.26	14 348	0.08	26 724	0.15
64130000 PRIMES VACANCES	- 3 155	- 0.02	- 643	- 0.00	- 318	- 0.00
64131000 13ème MOIS	- 506	- 0.00	- 2 199	- 0.01	519	0.00
CHARGES SOCIALES	1 203 534	6.90	1 235 190	7.09	1 195 304	6.86
64510000 URSSAF	871 723	5.00	1 028 795	5.90	1 009 084	5.79
64511000 ALLEGEMENT URSSAF	- 81 208	- 0.47	- 110 056	- 0.63	- 81 756	- 0.47
64520000 MALAKOFF MEDERIC RETRAITE			153 512	0.88	144 108	0.83
64530000 AG2R RETRAITE CADRES	213 258	1.22	59 252	0.34	53 784	0.31
64531000 MUTUELLE ALLIANZ CADRES	- 20 682	- 0.12				
64532000 AG2R PREVOYANCE CADRES	16 218	0.09	15 870	0.09	14 301	0.08
64535000 QUATREM (ARTICLE 83)	31 574	0.18	32 311	0.19	31 455	0.18
64560000 HARMONIES MUTUELLE NON CADRES	55 168	0.32	53 640	0.31	46 936	0.27
64561000 NOVALIS PREVOYANCE NON CADRES	1 734	0.01	1 860	0.01	1 992	0.01
64720000 CCVRP SECU CHOMAGE	5 935	0.03	6 165	0.04	6 929	0.04
64730000 I N P R	364	0.00	1 555	0.01	3 201	0.02
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	7 976	0.05	8 606	0.05	8 268	0.05
64780000 VARIATION REGUL CHARGES/ IUSS	632	0.00	- 407	- 0.00	- 16	- 0.00
64800000 OEUVRES SOCIALES	88 777	0.51	91 897	0.53	94 277	0.54
64810000 BOISSONS	1 435	0.01	538	0.00	- 2 078	- 0.01
64820000 FRAIS CHEQUES DEJEUNER	10 631	0.06	7 676	0.04	8 520	0.05
64920000 CICE			- 116 023	- 0.67	- 143 703	- 0.83
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	553 638	3.17	610 492	3.50	622 542	3.58
68110000 DOTATIONS AMORTISSEMENTS	553 638	3.17	610 492	3.50	622 542	3.58
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	153 875	0.88	62 474	0.36	106 580	0.61
68173000 DOTATIONS PROV. DEPREC.STOCK	140 437	0.80	48 635	0.28	71 617	0.41
68174000 DOTATIONS PROV. DEPREC. CLIENTS	13 438	0.08	13 839	0.08	34 963	0.20
AUTRES CHARGES	21 262	0.12	706 103	4.05	24 867	0.14
65410000 DIFFERENCES DE REGLEMENT	3 185	0.02	2 182	0.01	1 575	0.01
65440000 CREANCES DEVENUES IRRECOUV.	18 077	0.10	703 921	4.04	23 292	0.13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	18 553 946	106.35	19 223 123	110.31	18 498 729	106.23

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 191 990	-6.83	-1 073 234	-6.16	-822 087	-4.72
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	398 745	2.29	747 647	4.29	747 647	4.29
76100000 DIVIDENDES	398 745	2.29	747 647	4.29	747 647	4.29
PRODUITS AUTRES VALEURS MOB. ET CREANCES ACTIF IMMOB.	2 175	0.01	2 666	0.02	8 249	0.05
76200000 PRODUITS DE CREANCES	2 175	0.01	2 666	0.02	8 249	0.05
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	74 369	0.43	87 584	0.50	81 364	0.47
76300000 INTERETS SUR CREANCES					787	0.00
76400000 REVENUS VALEURS MOBILIERES					-317	-0.00
76410000 REVENUS DEPOTS A TERME	43 112	0.25	48 917	0.28	38 316	0.22
76500000 R.R.R. OBTENUS	19 816	0.11	22 037	0.13	24 728	0.14
76510000 R.R.R. OBTENUS C.E.E.	11 442	0.07	16 630	0.10	17 849	0.10
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			125			
76600000 GAINS DE CHANGE			125	0.00		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	475 289	2.72	838 022	4.81	837 261	4.81
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	58 095	0.33	71 364	0.41	82 058	0.47
66501000 ESCOMPTES ACCORDES FRANCE	37 827	0.22	44 784	0.26	53 092	0.30
66508000 ESCOMPTES ACCORDES EXPORT	9 396	0.05	14 133	0.08	16 183	0.09
66509000 ESCPTE ACCORDE FCE HT	10 872	0.06	12 447	0.07	12 783	0.07
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	744				2 756	0.02
66600000 PERTES DE CHANGE	744	0.00			2 756	0.02
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	58 839	0.34	71 364	0.41	84 815	0.49
RESULTAT FINANCIER	416 451	2.39	766 658	4.40	752 446	4.32
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-775 539	-4.45	-306 576	-1.76	-69 642	-0.40
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					1 541	0.01
77120000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					1 541	0.01
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL			4 000	0.02	1 381 140	7.93
77500000 PRODUITS CESSION ACTIF			4 000	0.02	11 500	0.07
77560000 PRODUITS CESSION ACTIF FINAN.					1 369 640	7.87
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES					27 050	0.16
78750000 REPRISES AUX PROV. CH. EXCEP.					27 050	0.16
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 000	0.02	1 409 731	8.10
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	353		1 225	0.01	1 227	0.01
67120000 AMENDES NON DEDUCTIBLES	259	0.00	225	0.00	1 227	0.01
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	95	0.00	1 000	0.01		
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL					989 341	5.68
67500000 CESSION ELEMENTS ACTIF					3 738	0.02
67560000 CESSION ELEMENTS ACTIF FINAN.					985 603	5.66

SA MERAL
Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

DOSSIER DE GESTION

EXPERIA
7 rue Nicolas Appert

*72200 LA FLECHE
02 43 94 04 24*

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Exercice N-2 31/12/2017 12	% CA
Ventes marchandises + Production	17 240 320	100.00	17 302 076	100.00	17 502 493	100.00
+ Ventes de marchandises	139	100.00			420	100.00
- Coût d'achat des marchandises vendues					402	95.82
Marge commerciale	139	100.00			18	4.18
+ Production vendue	17 446 297	101.20	17 427 116	100.72	17 413 228	99.49
+ Production stockée ou déstockage	- 275 449	- 1.60	- 184 806	- 1.07	13 695	0.08
+ Production immobilisée	69 333	0.40	59 766	0.35	75 150	0.43
Production de l'exercice	17 240 181	100.00	17 302 076	100.00	17 502 073	100.00
- Matières premières, approvisionnements consommés	10 137 419	58.80	10 241 093	59.19	10 233 223	58.47
- Sous traitance directe	196 378	1.14	192 934	1.12	204 685	1.17
Marge brute de production	6 906 384	40.06	6 868 049	39.69	7 064 164	40.36
Marge brute globale	6 906 523	40.06	6 868 049	39.69	7 064 182	40.36
- Autres achats + charges externes	2 617 869	15.18	2 484 171	14.36	2 438 337	13.93
Valeur ajoutée	4 288 654	24.88	4 383 878	25.34	4 625 845	26.43
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	356 956	2.07	353 034	2.04	379 528	2.17
- Salaires personnel	3 253 221	18.87	3 255 177	18.81	3 231 488	18.46
- Charges sociales personnel	1 203 534	6.98	1 235 190	7.14	1 195 304	6.83
Excédent brut d'exploitation	- 525 057	- 3.05	- 459 523	- 2.66	- 180 474	- 1.03
+ Autres produits de gestion courante	212		5 588	0.03	622	
- Autres charges de gestion courante	21 262	0.12	706 103	4.08	24 867	0.14
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	61 630	0.36	759 770	4.39	111 754	0.64
- Dotations aux amortissements	553 638	3.21	610 492	3.53	622 542	3.56
- Dotations aux provisions	153 875	0.89	62 474	0.36	106 580	0.61
Résultat d'exploitation	- 1 191 990	- 6.91	- 1 073 234	- 6.20	- 822 087	- 4.70
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	475 289	2.76	838 022	4.84	837 261	4.78
- Charges financières	58 839	0.34	71 364	0.41	84 815	0.48
Résultat courant	- 775 539	- 4.50	- 306 576	- 1.77	- 69 642	- 0.40
+ Produits exceptionnels			4 000	0.02	1 409 731	8.05
- Charges exceptionnelles	353		1 225	0.01	990 568	5.66
Résultat exceptionnel	- 353		2 775	0.02	419 163	2.39
- Impôt sur les bénéfices	- 239 198	- 1.39	- 244 331	- 1.41	- 311 882	- 1.78
- Participation des salariés						
Résultat NET	- 536 694	- 3.11	- 59 470	- 0.34	661 404	3.78

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	- 536 694	- 59 470
Dotations aux amortissements et provisions	707 513	672 966
Reprises sur amortissements et provisions	- 61 630	- 759 770
Plus ou moins-values sur cession d'actif		- 4 000
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	109 189	-150 273
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	109 189	-150 273
Cessions d'immobilisations		4 000
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés	8 478	
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	117 667	-146 273
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	347 686	353 143
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		1 750 000
Dividendes		120 623
Remboursements des comptes courants d'associés	164 599	3 359
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	512 285	2 227 125
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	- 394 617	- 2 373 399

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)	Variations (N-1) - (N-2)
	31/12/2019	12
	31/12/2018	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	- 407 198	- 243 409
Clients et comptes rattachés	- 489 092	- 267 811
Autres créances	- 249 313	- 1 543 789
Comptes de régularisation	- 9 635	- 51 447
VARIATION	- 1 155 237	- 2 106 457
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	- 439 687	188 066
Autres dettes	- 188 778	92 279
Comptes de régularisation		
VARIATION	- 628 465	280 345
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	526 772	2 386 802
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	132 155	13 403
Concours bancaires courants		
VARIATION	132 155	13 403
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	394 617	2 373 399

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12 Nbj CA	31/12/2018	12 Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	15 262 220	318. 69	15 321 690	318. 79	- 59 470	- 0. 39
Résultat de l'exercice	- 536 694	- 11. 21	- 59 470	- 1. 24	- 477 224	- 802. 46
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	14 725 526	307. 49	15 262 220	317. 56	- 536 694	- 3. 52
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	11 458	0. 24	2 979	0. 06	8 478	284. 56
Groupes et associés	65 676	1. 37	230 275	4. 79	- 164 599	- 71. 48
CAPITAUX PERMANENTS	14 802 659	309. 10	15 495 474	322. 41	- 692 815	- 4. 47
Provisions pour actif circulant	- 377 770	- 7. 89	- 285 525	- 5. 94	- 92 245	- 32. 31
Actif net immobilisé	4 266 413	89. 09	4 472 366	93. 06	- 205 952	- 4. 61
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
FONDS DE ROULEMENT	10 914 016	227. 90	11 308 634	235. 30	- 394 617	- 3. 49
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	4 787 447	99. 97	5 194 645	108. 08	- 407 198	- 7. 84
Créances clients et comptes rattachés	3 106 120	64. 86	3 595 211	74. 80	- 489 092	- 13. 60
Autres créances	831 981	17. 37	1 081 293	22. 50	- 249 313	- 23. 06
Comptes de régularisation	95 613	2. 00	105 248	2. 19	- 9 635	- 9. 15
ACTIF CIRCULANT	8 821 161	184. 20	9 976 398	207. 58	- 1 155 237	- 11. 58
Fournisseurs et comptes rattachés	1 524 051	31. 82	1 963 738	40. 86	- 439 687	- 22. 39
Autres dettes	1 201 283	25. 08	1 390 061	28. 92	- 188 778	- 13. 58
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	2 725 334	56. 91	3 353 799	69. 78	- 628 465	- 18. 74
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 095 827	127. 29	6 622 599	137. 79	- 526 772	- 7. 95
Disponibilités	4 818 190	100. 61	4 686 035	97. 50	132 155	2. 82
Concours bancaires courants						
TRESORERIE NETTE	4 818 190	100. 61	4 686 035	97. 50	132 155	2. 82

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
RESULTAT NET COMPTABLE	- 536 694	- 59 470
± Non flux d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	707 513	672 966
Reprises sur amortissements et provisions	- 61 630	- 759 770
Plus ou moins-values sur cession d'actif		- 4 000
Subventions d'investissements virées au résultat	645 883	- 90 803
= Capacité d'autofinancement	109 189	- 150 273
- Prélèvements		
= Autofinancement disponible	109 189	- 150 273
+ Variation du B.F.R.	526 772	2 386 802
= Trésorerie d'exploitation	635 961	2 236 528
+ Ressources		
Cessions d'immobilisations		4 000
Augmentation des capitaux propres		
Augmentations des comptes courants d'associés	8 478	
Augmentations des dettes financières	8 478	
Subventions reçues		4 000
- Emplois		
Acquisitions d'immobilisations	347 686	353 143
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	512 285	2 227 125
Dividendes		1 750 000
Remboursements des comptes courants d'associés	164 599	120 623
Remboursements des dettes financières		3 359
= Variation de trésorerie	132 155	13 403
+ Trésorerie initiale	4 686 035	4 672 632
TRESORERIE FINALE	4 818 190	4 686 035

SA MERAL
Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN

DOSSIER FISCAL

EXPERIA
7 rue Nicolas Appert

*72200 LA FLECHE
02 43 94 04 24*



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			<input type="checkbox"/>	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA MERAL	Route de Sarcé Le Sablon 72800 AUBIGNE RACAN
SIRET	3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 1 5
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Fabrication de mécanismes d'ameublement
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%
Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
EXPERIA 7 rue Nicolas Appert 72200 LA FLECHE Tél: 02 43 94 04 24	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 07/05/2020 Lieu: AUBIGNE RACAN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: BROSSIER Jean-Robert

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SA MERAL

du 01/01/2019

Adresse Route de Sarcé Le Sablon 72800 AUBIGNE RACAN

au 31/12/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	Souvre Michel Directeur d'usine	L'Herbauderie 72360 MAYET
2	Denogent Jean-Bernard Directeur commercial	1 rue de Lattre de Tassigny 71100 CHALON SUR SAONE
3	Silberman Frédéric Chef des ventes	153 Chemin de la Biscuite 42370 RENAISON
4	Ferrand Frédéric Technico-commercial	33 impasse des Sables 01570 MANZIAT
5	Collet Pascal Commercial	13 bis rue Rémy Lambert 72540 LOUE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	157 651			157 651				157 651
2	144 027			144 027				144 027
3	77 261			77 261				77 261
4	74 229			74 229				74 229
5	57 502			57 502				57 502
6								
7								
8								
9								
10								
**	510 670			510 670				510 670

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 12	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10)	11	510 670	- de l'exercice 2019 12
- de l'exercice précédent 11		507 468	- de l'exercice précédent 12

Nom et qualité du signataire **BROSSIER Jean-Robert** Président
A **AUBIGNE RACAN** le **07/05/2020**
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SA MERAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise Route de Sarcé 72800 AUBIGNE RACAN Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

3	2	2	6	9	7	4	5	9	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le.		N-1	
				[31122019]		[31122018]	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	148 044	AG	139 361	8 683	12 000
	Fonds commercial (1)	AH	0	AI		0	0
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	19 741	AO		19 741	19 741
	Constructions	AP	7 243 094	AQ	5 420 958	1 822 136	2 026 899
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 203 430	AS	9 500 762	702 667	718 140
	Autres immobilisations corporelles	AT	810 487	AU	622 843	187 643	170 241
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	1 525 068	CV		1 525 068	1 525 068	
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	475	BI		475	277	
TOTAL (II)	BJ	19 950 338	BK	15 683 925	4 266 413	4 472 366	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 303 812	BM		3 303 812	3 435 561
	En cours de production de biens	BN	447 322	BO		447 322	527 790
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	1 036 313	BS	140 437	895 876	1 182 659
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	17 367	BW		17 367	51 836
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 106 120	BY	237 333	2 868 787	3 358 322
	Autres créances (3)	BZ	790 252	CA		790 252	1 008 788
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 762 993	CE		3 762 993	3 739 114
	Disponibilités	CF	1 079 558	CG		1 079 558	967 591
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	95 613	CI		95 613	105 248
	TOTAL (III)	CJ	13 639 350	CK	377 770	13 261 580	14 376 908
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	33 589 688	IA	16 061 695	17 527 993	18 849 273	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 (3) Part à plus d'un an : CR 284 141

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA MERAL

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :413...641.....)	DA	413 641	413 641	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	41 364	41 364	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	14 274 873	14 274 873	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	342 173	342 173	
	Report à nouveau	DH	190 169	249 639	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(536 694)	(59 470)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	14 725 526	15 262 220
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 594	1 459	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	77 134	233 254	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 513 551	1 963 738	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 146 196	1 271 349	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 500		
	Autres dettes	EA	53 493	117 252	
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)		EC	2 802 468	3 587 053	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	17 527 993	18 849 273	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 802 468	3 587 053		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N		Exercice (N-1)					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
Désignation de l'entreprise : SA MERAL				Néant	*				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	139	FB	FC	139			
	Production vendue	biens* services*	FD	13 814 390	FE	2 448 947	FF	16 263 337	16 217 679
			FG	1 067 191	FH	115 769	FI	1 182 960	1 209 437
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 881 720	FK	2 564 716	FL	17 446 436	17 427 116	
	Production stockée*				FM	(275 449)	(184 806)		
	Production immobilisée*				FN	69 333	59 766		
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	121 424	842 224		
	Autres produits (1) (11)				FQ	212	5 588		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	17 361 957	18 149 888	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS				
	Variation de stock (marchandises)*				FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	10 005 670	10 182 490		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	131 749	58 603		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 310 087	3 060 695		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	356 956	353 034		
	Salaires et traitements*				FY	2 817 174	2 954 041		
	Charges sociales (10)				FZ	1 203 534	1 235 190		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	553 638	610 492	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	153 875	62 474	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)				GE	21 262	706 103		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 553 946	19 223 123		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 191 990)	(1 073 234)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	398 745	747 647		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	2 175	2 666		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	74 369	87 584		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN		125		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
Total des produits financiers (V)					GP	475 289	838 022		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	58 095	71 364		
	Différences négatives de change				GS	744			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)					GU	58 839	71 364		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	416 451	766 658		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(775 539)	(306 576)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA MERAL

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			4 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			4 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	353		1 225
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	353		1 225
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(353)		2 775
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(239 198)		(244 331)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 837 246		18 991 911
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 373 940		19 051 381
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(536 694)		(59 470)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	398 745		747 647
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	59 795		82 455
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives	A8				
aux nouveaux plans d'épargne retraite	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES EXCEPTIONNELLES		258			
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES		95			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MERAL										Néant	*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
		TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD		KE		KF			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		150 948		KE		1 069		
CORPORELLES	Terrains				KG		19 741		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		5 405 539		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM				KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants M2		KP		1 837 555		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3		KS		10 043 692		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV				KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		574 305		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		150 738		LC		LD	
	Embballages récupérables et divers *				LE				LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH				LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK				LL		LM		
	TOTAL III				LN		18 031 570		LO		LP		
											346 418		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M		8T	
Autres participations				8U		1 525 068		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P				1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		277		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		1 525 345		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		19 707 864		ØH		ØJ			
										347 685			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1				2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		148 044		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		19 741		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		5 405 539		MB		5 405 539	
		Sur sol d'autrui		IR		MD				ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		1 837 555		MH		1 837 555	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		87 278		MK		10 203 430		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM				MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		13 960		MQ		650 460	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS				MT		160 027		
	Embballages récupérables et divers *		IX		MV				MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		101 238		NH			
								18 276 751		NI			
										18 276 751			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		1 525 068		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		475		2G		
	TOTAL IV				13		NJ		1 525 543		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		105 211		ØL			
								19 950 338		ØM			
										19 950 338			

Désignation de l'entreprise : SA MERAL										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	138 948		PF	4 386		PG	3 973		PH	139 361	
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	3 522 072		PN	165 317		PO			PQ	3 687 388	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	1 694 123		PW	39 447		PX			PY	1 733 570	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 325 552		QA	262 488		QB	87 278		QC	9 500 762	
Autres immobilisations corporelles			QD			QE			QF			QG		
			QH	425 729		QI	70 255		QJ	13 960		QK	482 024	
			QL	129 074		QM	11 746		QN			QO	140 820	
			QP			QR			QS			QT		
TOTAL III			QU	15 096 550		QV	549 252		QW	101 238		QX	15 544 564	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	15 235 498		ØP	553 638		ØQ	105 211		ØR	15 683 925	
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst.gales.agenc et am.des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM					NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MERAL

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C				
		- corporelles	6E	6F	6G				
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4				
		- titres de participation	9U	9V	9W				
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8				
	Sur stocks et en cours	6N	48 635	6P	140 437	6R	48 635	6S	140 437
	Sur comptes clients	6T	236 890	6U	13 438	6V	12 995	6W	237 333
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	285 525	TY	153 875	TZ	61 630	UA	377 770
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	285 525	UB	153 875	UC	61 630	UD	377 770
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	153 875	UF	61 630			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	475	UV	0	UW	475			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	284 141		0		284 141			
	Autres créances clients		UX	2 821 978		2 821 978					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 979		4 979					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 374		5 374					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	516 081		516 081					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	106 769		106 769					
	Divers	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
			VP	79 112		79 112					
	Groupe et associés (2)		VC	72 500		72 500					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 438		5 438					
	Charges constatées d'avance		VS	95 613		95 613					
	TOTAUX			VT	3 992 461	VU	3 707 845	VV	284 616		
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 594		1 594						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	11 458		11 458						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 513 551		1 513 551						
Personnel et comptes rattachés		8C	625 393		625 393						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	302 719		302 719						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	113 042		113 042						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	105 043		105 043						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 500		10 500						
Groupe et associés (2)		VI	65 676		65 676						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 493		53 493						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 802 468	VZ	2 802 468					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MERAL		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	18	606	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	6	733			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	14	605	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ	259	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	3	987	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	31	936	Créance dédagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)				XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	
								XO	

Désignation de l'entreprise : SA MERAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	415 372	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	415 372	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	415 372	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	246 784	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	14 605	9L 15 176
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 14 605	YO 15 176
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SA MERAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	249 639	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(59 470)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	190 169		Report à nouveau	ZG		190 169					
								TOTAL II	ZH	190 169			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	196 378	192 934			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	20 747				XQ	20 747				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	436 046	301 135			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	144 544	184 278			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	159 619	166 654			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES					ST	2 352 753	2 215 693			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	3 310 087	3 060 695			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	287 718	268 176			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS					9Z	69 238	84 858			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	356 956	353 034			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	2 960 510	62 537			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 493 044	1 359 114			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*							OB	2 849 686				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(1 177 559)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(357 566)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA MERAL Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7	CF ETAT ANNEXE	105 211		105 211		
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA MERAL

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 39A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA MERAL Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

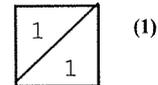
Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SA MERAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	91
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	7
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	17 446 436
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1	OX 17 446 436
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	212
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	14 182
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2	OM 14 394
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	10 005 670
Variation négative des stocks		OQ	407 198
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	3 286 540
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	21 262
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3	OJ 13 720 670
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG 3 740 161
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	3 740 161
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	17 446 436
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	91
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	69 985 225
Période de référence		GY	01/01/2019
		GZ	31/12/2019
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA MERAL

ADRESSE (voie)

Route de Sarcé

Le Sablon

CODE POSTAL

72800

VILLE

AUBIGNE RACAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

PI

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

6 773

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

8

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

MECASEAT

N° SIREN (si société établie en France)

043492741

% de détention

99.87

Nb de parts ou actions

6 772

Adresse :

N°

Voie

Vlamingstraat 7

Code postal

8560

Commune

WEWELGEM

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE | 3 1 1 2 2 0 1 9 |

N° SIRET | 3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SA MERAL |

ADRESSE (voie) | Route de Sarcé | Le Sablon |

CODE POSTAL | 72800 | VILLE | AUBIGNE RACAN |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1 |

Forme juridique | SA | Dénomination | SEDAC FRANCE |

N° SIREN (si société établie en France) | 7 7 2 8 0 1 3 8 7 | % de détention | 99.70 |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | 10400 | Commune | NOGENT SUR SEINE | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MERAL

N° SIRET : 32269745900012

Adresse du service des impôts des entreprises : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE
où est déposée la déclaration de résultats : 72038 LE MANS CEDEX 9

Néant *

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	(198 995)
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	

II - DÉDUCTIONS

	TOTAL I	E3	(198 995)
Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)		E4	536 694
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)		E5	441 870
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F1	978 564
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	1 177 559
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	
	Déficit	F9	1 177 559

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MERAL

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012019
clos le : 31122019

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	2 298 427
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	2 298 427
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 177 559
Total des déficits restant à reporter	H9	3 475 986

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2)				
			(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
			(3)				
	N-2		(2)				
			(3)				
	N-3		(2)				
			(3)				
	N-4		(2)				
			(3)				
	N-5		(2)				
			(3)				
	N-6		(2)				
			(3)				
	N-7		(2)				
			(3)				
	N-8		(2)				
			(3)				
	N-9		(2)				
			(3)				
	N-10		(2)				
			(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes au titres de SPI non cotées (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée SA MERAL
ou du groupe :
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9
SIRET Société intégrée 32269745900012
Exercice ouvert le : 01012019 Clos le : 31122019

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				1 177 559
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquièmes A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	1 177 559
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	1 177 559

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 (4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
 (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA MERAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

33 AV DU GENERAL DE GAULLE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

72038 LE MANS CEDEX 9

SIRET Société intégrée 32269745900012

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	FA		FB	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		
	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.												
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

- (1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
- (2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
- (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA MERAL

N°SIRET : 3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(1 177 559)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégréées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE D. CLARANT

Dénomination de la société mère :										SA MERAL																									
SIREN de la société mère :										3	2	2	6	9	7	4	5	9																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SA MERAL																									
SIREN de la société intégrée :										3	2	2	6	9	7	4	5	9																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										33 AV DU GENERAL DE GAULLE 72038 LE MANS CEDEX 9																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	1	9	Clos le :										3	1	1	2	2	0	1	9
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ					MK																				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA MERAL

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE

72038 LE MANS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012019
clos le : 31122019

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	354 156
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	354 156
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	357 566
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	711 722

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée SA MERAL
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE
72038 LE MANS CEDEX 9

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 32269745900012

Néant *

Exercice ouvert le : 01012019 Clos le : 31122019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		819 993		1 177 559
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquièmes A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	819 993	CY	1 177 559
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	357 566

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations							
	Plus-values et réintégrations				Moins values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC		
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG		
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9				
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4		

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 (4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
 (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cagid Group



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA MERAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

33 AV DU GENERAL DE GAULLE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

72038 LE MANS CEDEX 9

SIRET Société intégrée 32269745900012

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	FA		FB	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK	FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations										
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
	GB		F2		F3		GF		F4		F5
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5

- (1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
 (2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA MERAL

N° SIRET : 3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultat : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE

Exercice ouvert le : 01012019 72038 LE MANS CEDEX 9
clos le : 31122019

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE		
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	38 852 245
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées	HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	357 566
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	357 566

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

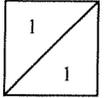
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



(6)

Dénomination de la société mère : SA MERAL

N° SIRET : 3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 33 AV DU GENERAL DE GAULLE

72038 LE MANS CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01012019 clos le : 31122019

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
MERAL	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SEDAC FRANCE	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
TOTAL						

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETE DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SA MERAL
SIREN de la société mère :	3 2 2 6 9 7 4 5 9 0 0 0 1 2
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	33 AV DU GENERAL DE GAULLE 72038 LE MANS CEDEX 9
Exercice ouvert le :	0 1 0 1 2 0 1 9
	clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins-values non encore imposées ou dont la quote-part de frais et charge afférente a été neutralisée (4)

NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :										SA MERAL																									
SIREN de la société mère :										3	2	2	6	9	7	4	5	9																	
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																																			
SIREN de la société intégrée :																																			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										33 AV DU GENERAL DE GAULLE 72038 LE MANS CEDEX 9																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	1	9	Clos le :										3	1	1	2	2	0	1	9
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble																				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)															MB																				
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD																				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)										MJ					MK																				
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO																				
TOTAL										MP					MQ																				

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : MERAL

N° SIRET de la société mère : 32269745900012

Exercice ouvert le : 01/01/2019

et clos le : 31/12/2019

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	772801387	Adresse		NON	99.70	
Forme Juridique	SA					
Dénomination	SEDAC FRANCE					
Adresse	ZONE INDUSTRIELLE DES GUIGNON 10400 NOGENT SUR SEINE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : MERAL

N° SIRET de la société mère : 32269745900012

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : MERAL

N° SIRET de la société mère : 32269745900012

Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	772801387	Adresse		NON	99.70	
Forme Juridique	SA					
Dénomination	SEDAC FRANCE					
Adresse	ZONE INDUSTRIELLE DES GUIGNON 10400 NOGENT SUR SEINE					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			x	Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SA MERAL			Route de Sarcé Le Sablon 72800 AUBIGNE RACAN		
SIRET	3	2	2	6	9
	7	4	5	9	0
	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Fabrication de meubles d'ameublement			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	357 566
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
EXPERIA 7 rue Nicolas Appert 72200 LA FLECHE Tél: 02 43 94 04 24					
OGA/OMGA	visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date:	07/05/2020	Lieu: AUBIGNE RACAN
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Président
			Signature		BROSSIER Jean-Robert

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



bewiz

ACCOMPAGNER VOS PROJETS ET CEUX DE VOTRE ENTREPRISE

MERAL

Société Anonyme au capital de 413.641 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN
R.C.S. Le Mans 322 697 459

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MERAL S.A.
Siège social : Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN
R.C.S. Le Mans 322 697 459

A l'Assemblée Générale de la société MERAL,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MERAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

4.1 Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

4.2 Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

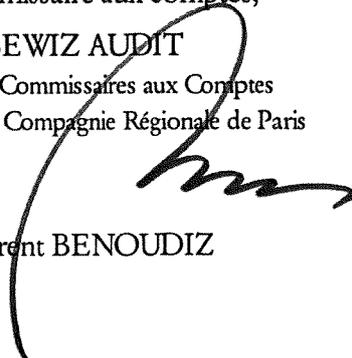
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Paris, le 30 juin 2020

Le commissaire aux comptes,

BEWIZ AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Laurent BENOUDIZ



Comptes annuels au 31 décembre 2019

MERAL S.A.
Siège social : Route de Sarcé
Le Sablon
72800 AUBIGNE RACAN
R.C.S. Le Mans 322 697 459

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	148 044	139 361	8 683	12 000	- 3 317	- 27.64	
	Fonds commercial (1)	0		0	0			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	19 741		19 741	19 741			
	Constructions	7 243 094	5 420 958	1 822 136	2 026 899	- 204 763	- 10.10	
	Installations techniques, matériel et outillage	10 203 430	9 500 762	702 667	718 140	- 15 473	- 2.15	
	Autres immobilisations corporelles	810 487	622 843	187 643	170 241	17 403	10.22	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 525 068		1 525 068	1 525 068				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	475		475	277	198	71.36		
Total II	19 950 338	15 683 925	4 266 413	4 472 366	- 205 952	- 4.61		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	3 303 812		3 303 812	3 435 561	- 131 749	- 3.83	
	En-cours de production de biens	447 322		447 322	527 790	- 80 468	- 15.25	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis	1 036 313	140 437	895 876	1 182 659	- 286 783	- 24.25	
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 367		17 367	51 836	- 34 469	- 66.50	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	3 106 120	237 333	2 868 787	3 358 322	- 489 535	- 14.58	
	Autres créances	790 252		790 252	1 008 788	- 218 535	- 21.66	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	3 762 993		3 762 993	3 739 114	23 880	0.64		
Disponibilités	1 079 558		1 079 558	967 591	111 967	11.57		
Charges constatées d'avance (3)	95 613		95 613	105 248	- 9 635	- 9.15		
Total III	13 639 350	377 770	13 261 580	14 376 908	- 1 115 327	- 7.76		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	33 589 688	16 061 695	17 527 993	18 849 273	- 1 321 280	- 7.01		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0
284 141

EXPERIA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 413 641 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	413 641		413 641			
	Réserves						
	Réserve légale	41 364		41 364			
	Réserves statutaires ou contractuelles	14 274 873		14 274 873			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	342 173		342 173			
	Report à nouveau	190 169		249 639	- 59 470	- 23.82	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 536 694		- 59 470	- 477 224	- 802.46	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	14 725 526		15 262 220	- 536 694	- 3.52	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	1 594		1 459	135	9.28	
	Emprunts et dettes financières diverses	77 134		233 254	- 156 121	- 66.93	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 513 551		1 963 738	- 450 187	- 22.93	
	Dettes fiscales et sociales	1 146 196		1 271 349	- 125 153	- 9.84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500			10 500			
Autres dettes	53 493		117 252	- 63 760	- 54.38		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	2 802 468		3 587 053	- 784 586	- 21.87	
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	17 527 993		18 849 273	- 1 321 280	- 7.01	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 802 468 3 587 053

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	139		139			139	
Production vendue de biens	13 814 390	2 448 947	16 263 337	16 217 679		45 658	0.28
Production vendue de services	1 067 191	115 769	1 182 960	1 209 437		-26 477	-2.19
Chiffre d'affaires NET	14 881 720	2 564 716	17 446 436	17 427 116		19 320	0.11
Production stockée			-275 449	-184 806		-90 643	-49.05
Production immobilisée			69 333	59 766		9 567	16.01
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			121 424	842 224		-720 800	-85.58
Autres produits			212	5 588		-5 376	-96.20
Total des Produits d'exploitation (I)			17 361 957	18 149 888		-787 932	-4.34
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 005 670	10 182 490		-176 820	-1.74
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			131 749	58 603		73 146	124.82
Autres achats et charges externes *			3 310 087	3 060 695		249 392	8.15
Impôts, taxes et versements assimilés			356 956	353 034		3 923	1.11
Salaires et traitements			2 817 174	2 954 041		-136 867	-4.63
Charges sociales			1 203 534	1 235 190		-31 656	-2.56
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			553 638	610 492		-56 854	-9.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			153 875	62 474		91 401	146.30
Dotations aux provisions							
Autres charges			21 262	706 103		-684 841	-96.99
Total des Charges d'exploitation (II)			18 553 946	19 223 123		-669 176	-3.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 191 990	-1 073 234		-118 755	-11.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	398 745	747 647	- 348 902	- 46.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 175	2 666	- 491	- 18.42
Autres intérêts et produits assimilés (3)	74 369	87 584	- 13 215	- 15.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		125	- 125	- 100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	475 289	838 022	- 362 733	- 43.28
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	58 095	71 364	- 13 269	- 18.59
Différences négatives de change	744		744	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	58 839	71 364	- 12 525	- 17.55
2. Résultat financier (V-VI)	416 451	766 658	- 350 208	- 45.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 775 539	- 306 576	- 468 963	- 152.97
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 000	- 4 000	- 100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		4 000	- 4 000	- 100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	353	1 225	- 872	- 71.18
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	353	1 225	- 872	- 71.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 353	2 775	- 3 128	- 112.72
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	- 239 198	- 244 331	5 133	2.10
Total des produits (I+III+V+VII)	17 837 246	18 991 911	- 1 154 665	- 6.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 373 940	19 051 381	- 677 441	- 3.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	- 536 694	- 59 470	- 477 224	- 802.46

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

398 745 747 647

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 527 993.25 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 17 446 435.98 Euros et dégageant un déficit de -536 694.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

A la date à laquelle nous procédons à l'arrêté des comptes, une pandémie COVID 19 frappe le monde entier et tout particulièrement notre pays.

Les mesures prises par les Pouvoirs Publics destinées à éradiquer cette pandémie auront des conséquences difficilement quantifiables sur l'ensemble du tissu économique.

La continuité d'exploitation d'un grand nombre d'entreprises, dont la nôtre, pourrait être remise en cause.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société MERAL est intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 2015 au sein du groupe composé des sociétés SEDAC FRANCE et MERAL dont la société MERAL est la société mère redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis du Trésor Public. L'impôt dû par la société est calculé comme si la société avait été dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	150 948		1 069
Terrains	19 741		
Constructions sur sol propre	5 405 539		
Installations générales agencements aménagements des constructions	1 837 555		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 043 692		247 015
Matériel de transport	574 305		90 114
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	150 738		9 289
TOTAL	18 031 570		346 418
Autres participations	1 525 068		
Prêts, autres immobilisations financières	277		198
TOTAL	1 525 345		198
TOTAL GENERAL	19 707 864		347 685

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 973	148 044	148 044
TOTAL				
Terrains			19 741	19 741
Constructions sur sol propre			5 405 539	5 405 539
Installations générales agencements aménagements constr.			1 837 555	1 837 555
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		87 278	10 203 430	10 203 430
Matériel de transport		13 960	650 460	650 460
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			160 027	160 027
TOTAL		101 238	18 276 751	18 276 751
Autres participations			1 525 068	1 525 068
Prêts, autres immobilisations financières			475	475
TOTAL			1 525 543	1 525 543
TOTAL GENERAL		105 211	19 950 338	19 950 338

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	138 948	4 386	3 973	139 361
TOTAL				
Constructions sur sol propre	3 522 072	165 317		3 687 388
Installations générales agencements aménagements constr.	1 694 123	39 447		1 733 570
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 325 552	262 488	87 278	9 500 762
Matériel de transport	425 729	70 255	13 960	482 024
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	129 074	11 746		140 820
TOTAL	15 096 550	549 252	101 238	15 544 564
TOTAL GENERAL	15 235 498	553 638	105 211	15 683 925

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	4 386				
TOTAL					
Constructions sur sol propre	165 317				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	39 447				
Instal.techniques matériel outillage indus.	262 488				
Matériel de transport	70 255				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 746				
TOTAL	549 252				
TOTAL GENERAL	553 638				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	48 635	140 437	48 635		140 437
Sur comptes clients	236 890	13 438	12 995		237 333
TOTAL	285 525	153 875	61 630		377 770
TOTAL GENERAL	285 525	153 875	61 630		377 770
Dont dotations et reprises d'exploitation		153 875	61 630		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	475	0	475
Clients douteux ou litigieux	284 141	0	284 141
Autres créances clients	2 821 978	2 821 978	
Personnel et comptes rattachés	4 979	4 979	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 374	5 374	
Impôts sur les bénéfices	516 081	516 081	
Taxe sur la valeur ajoutée	106 769	106 769	
Divers état et autres collectivités publiques	79 112	79 112	
Groupe et associés	72 500	72 500	
Débiteurs divers	5 438	5 438	
Charges constatées d'avance	95 613	95 613	
TOTAL	3 992 461	3 707 845	284 616

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 594	1 594		
Emprunts et dettes financières divers	11 458	11 458		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 513 551	1 513 551		
Personnel et comptes rattachés	625 393	625 393		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	302 719	302 719		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 042	113 042		
Autres impôts taxes et assimilés	105 043	105 043		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500	10 500		
Groupe et associés	65 676	65 676		
Autres dettes	53 493	53 493		
TOTAL	2 802 468	2 802 468		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	61.0000	6 781			6 781

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Le fonds commercial est constitué d'un fonds de commerce acquis en 1981 pour 0.15 euros lors de l'achat de la société MERAL.

Le fonds de commerce a une durée de vie présumée illimitée, nous avons pratiqué un test de dépréciation qui n'a pas conduit à une provision puisque la valeur comptable est inférieure à la valeur actuelle.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Un actif est un élément identifiable ayant une valeur positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.

1) Base amortissable

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production,
Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale,
Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires pour mettre l'actif en place et pour le placer en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ces éléments ne font pas l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'achat de l'immobilisation majoré des droits et taxes non récupérable, et minoré des rabais, remises, ristournes et escomptes obtenus.

Les frais accessoires qui ne font pas partie du prix d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le règlement CRC N° 2004-06 du 23 novembre 2004 impose de comptabiliser les immobilisations par composants lorsque ces derniers sont identifiés dès l'origine ou lors du remplacement d'un composant identifié en tant que tel à l'origine ou bien d'un élément qui n'avait pas été identifié comme composant.

La méthode par composant implique un plan d'amortissements pour chacun des composants ainsi comptabilisés.

Néanmoins, seuls les composants qui sont significatifs et qui conservent ce caractère au moment du renouvellement doivent être identifiés.

L'examen des immobilisations a permis de relevé comme biens décomposables significatifs, les extensions des bâtiments ainsi que les très grosses machines type presses, robots, cabines, centreurs et tronçonneuses.

2) Méthodes et durées d'amortissements

L'amortissement traduit le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entreprise. Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Les amortissements ont été calculés selon le mode linéaire. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Sur le plan comptable, le plan d'amortissements est déterminé en fonction de la durée probable d'utilisation effective de l'immobilisation par l'entreprise. Pour les éléments dont la durée d'amortissements a été modifiée, la méthode prospective engendre le calcul de l'amortissement sur la valeur résiduelle.

Sur le plan fiscal, les durées de référence qui conditionnent le montant fiscalement admis demeurent les durées d'usage.

Ainsi, pour les structures d'immobilisations décomposées et pour les immobilisations non décomposées, il est possible d'utiliser l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction de la différence entre les amortissements admis fiscalement et les amortissements constatés en comptabilité.

Le Conseil National de la Comptabilité a préconisé deux possibilités concernant la mise en place des nouvelles règles à savoir :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- La méthode prospective qui modifie la durée d'amortissement pour l'avenir,
- La méthode rétrospective qui recalcule les amortissements depuis l'origine.

Il a été décidé par la société MERAL, la méthode prospective pour les biens considérés comme significatifs. Compte-tenu que la majorité des immobilisations sont non décomposables, les amortissements dérogatoires seront utilisés.

Cette mesure a été appliquée pour l'élaboration des comptes annuels de cet exercice en tenant compte des durées d'utilités suivantes :

Bâtiments:

- V R D	15 à 20 ans
- Charpente	30 à 40 ans
- Couverture	15 à 25 ans
- Bardage	15 à 25 ans
- Maçonnerie	30 à 40 ans
- Dallage	15 à 25 ans
- Isolation	15 à 25 ans

Matériel et outillage :

Décomposables

- Structure	10 à 15 ans
- Composants	3 à 5 ans

<i>Non décomposables</i>	3 à 15 ans
--------------------------	------------

Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les éléments amortissables et non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Composants	
Agencements et aménagements	Composants	
Installations techniques	Composants	
Matériels et outillages	Composants	
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	90 696
Disponibilités	24 361
Total	115 057

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	247 527
Dettes fiscales et sociales	428 480
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 500
Autres dettes	53 493
Total	741 593

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95 613
Total	95 613

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	13
Ouvriers	11
Total	57
	91

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	58 839	475 289
Dont entreprises liées		398 745

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 22.400,00euros HT pour l'exercice clos le 31.12.2019 et sont exclusivement liés au contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Compte tenu de l'ancienneté de son personnel, l'entreprise constate un engagement non couvert hors charges patronales qui s'élève à la clôture de l'exercice à : 512 099 euros.

Méthode de calcul choisie : rétrospective en droits proratisés temporis

Mode de départ : volontaire à 62 ans

Table de mortalité : situation démographique INED

Taux d'inflation : 0%

Taux d'actualisation : 0.77%

Taux d'évolution des salaires : 2%

Turnover : rotation lente

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MECASEAT	SA	1 0 4 3 0 0 0 0	VLAMINGSTRAAT BELGIQUE

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA MERAL
72800 AUBIGNE RACAN

Page: 1/7

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avis donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SEDAC FRANCE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	204 000	9 245 616	99,70	1 524 490	1 524 490			21 405 809	590 812	398 745	